



Transports Scolaires Inscriptions 2016 / 2017 Du 1^{er} juin au 2 juillet 2016

Conditions de prise en charge par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly :

- ✓ Etre domicilié dans la Communauté de Communes du canton de Rumilly
- ✓ Etre **externe** ou **demi pensionnaire** (internes non pris en charge)
- ✓ Fréquenter un des établissements suivants : **Ecole élémentaire publique du territoire intercommunal (sauf RPI Crempigny-Bonneguête) ou Etablissement du 1er ou 2nd cycle de l'enseignement public ou privé sous contrat, général ou professionnel, relevant des Ministères de l'Education Nationale ou de l'Agriculture.**

Prise en charge des élèves domiciliés sur le canton d'Alby-sur-Chéran sous conditions :

- ✓ Elèves fréquentant les lycées publics de Rumilly, collège public : section SEGPA
- ✓ Pour tout autre cas: dossier soumis à la Commission Transports / Déplacements du Conseil Général de Haute-Savoie

Dans le cas d'un changement d'établissement scolaire obtenu par dérogation de l'Education Nationale, l'inscription aux transports scolaires sera soumise à l'avis de la commission Transports / Déplacements du Conseil Général.

➔ Pour les internes et apprentis : s'adresser au Conseil Départemental de Haute-Savoie

Tel : 04.50.33.58.06 Site : www.hautesavoie.fr

Elève déjà inscrit aux Transports Scolaires 2015/2016 de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

Le service Transports Scolaires envoie
fin mai les fiches de renouvellement
au domicile

Elève non inscrit aux Transports Scolaires 2015/2016 de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

Les documents d'inscription
sont téléchargeables sur le site web
www.cc-canton-rumilly.fr
ou à retirer sur place
à la Communauté de Communes

Inscriptions par COURRIER avant le 2 juillet 2016

Communauté de Communes du Canton de Rumilly - Transports Scolaires -
3 Place de la Manufacture BP 69 74152 Rumilly Cedex

Besoin d'une information personnalisée :

Téléphone : 04 50 01 87 03

Mail : transports.scolaires@cc-canton-rumilly.fr

Permanences toute l'année

	Lundi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
Après-midi	-	13h30-17h	-	-

Accueil renforcé pendant les inscriptions du 1^{er} juin au 2 juillet 2016

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30	8h30 - 12h
Après-midi	-	13h30-18h30	13h30-17h	17h	-

Lieu : rez-de-chaussée de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

Ouverture exceptionnelle Samedi 2 juillet de 9h à 12h